

RELATIONS PRESSE CONFEDERALES



Communiqué de presse

Assurance chômage : une nouvelle victoire d'étape

Le gouvernement Bayrou avait adressé le 8 août une violente lettre de cadrage exigeant 4 milliards de baisse annuelle sur les allocations chômage, avec la volonté d'en exclure totalement ou partiellement un million de travailleuses et travailleurs privé-es d'emploi, quasiment la moitié des indemnisé-es, déjà minoritaires parmi les inscrit-es à France Travail.

Parmi le musée des horreurs du plan d'austérité Bayrou, cela avait suscité un tollé : marre de taper sur les précaires en CDD et sur les licencié-es économiques, au moment où se multiplient les plans de licenciements, les coupes budgétaires néfastes à l'emploi, et alors que le chômage remonte !

La négociation supposée terminer le 15 novembre n'a jamais eu lieu par refus des organisations syndicales. Mais il fallait ôter l'épée de Damoclès d'un possible décret imposant les mesures, copiées sur un autre décret Attal, enterré le soir de sa défaite aux législatives 2024.

L'actuel ministre du travail vient de répondre que le gouvernement est prêt à abandonner la lettre de cadrage et ses 4 milliards d'économie, à condition d'aller chercher 400 millions sur les ruptures conventionnelles.

Cette victoire permet à 250.000 précaires (surtout des jeunes) de ne pas être privés d'allocations par un durcissement du seuil et à 750.000 autres (surtout des personnes licenciées d'un CDI) de ne pas voir raccourcir de 40% leur durée d'indemnisation maximale.

Sur quoi portera la négociation sur les ruptures conventionnelles ? Sur les allocations ou sur les cotisations patronales ? Le patronat use et abuse des ruptures conventionnelles, mises en place par une loi qu'il a réclamée au gouvernement Fillon en 2008, pour masquer nombre de licenciements abusifs et éviter des contentieux prudhommaux : à lui de payer !

La CGT réclamera un bilan de cette loi désastreuse pour l'emploi, responsable de vastes abus patronaux, et plus globalement de la politique de précarité généralisée, à travers les contrats courts, les temps partiels (majoritairement imposés à des femmes), les ruptures conventionnelles.

La mobilisation continue contre tous les mauvais coups : budget catastrophique, gel des pensions et des minima sociaux, suppression de la prime de fin d'année pour les allocataires du RSA, sanctions contre toutes les catégories de privé-es d'emploi, et bien sûr contre le chômage causé par les délocalisations, l'absence de politique industrielle et la destruction de postes dans les services publics.

Le 2 décembre, faisons-nous entendre !

Montreuil, le 1^{er} décembre 2025